

Entre les soussignés:

France JKA, représentée par son Président Monsieur Frédéric LOYER,

Et

Monsieur Daniel LAUTIER, professeur de Karaté (BEES, 2ème degré N° 3135), membre fondateur de l'association FSKA en 1985, devenue France JKA en 1994,

Il a été convenu ce qui suit:

Article 1:

Les clubs, adhérents de FJKA, pourront faire appel à la collaboration de Monsieur Daniel LAUTIER, lors de stages Nationaux et Internationaux de leurs calendriers sportifs dans le cadre de l'approfondissement technique des membres de la FJKA.

Article 2:

Les clubs, membres de FJKA, faisant appel à la collaboration de Monsieur Daniel LAUTIER, prendront en charge, sous forme de vacations, ses interventions, ses frais de déplacements, d'hébergement ainsi que ses repas.

Article 3:

La présente convention est renouvelable par tacite reconduction. Toute modification éventuelle fera l'objet d'un avenant.

Article 4:

Il pourra être mis un terme à la présente convention par l'une ou l'autre des parties, après un préavis d'un an à compter de la date d'ouverture du calendrier national sportif, soit le 1er septembre.

Fait à Seulis le 13/06/2015

Frédéric LOYER Président de France JKA **Daniel LAUTIER**

Fait à Seule le 13/6/218

Membre fondateur